

Ordre du jour

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Election du Président
4. Election du Vice-Président
5. Election des suppléants scrutateurs du Conseil
6. Election des suppléants scrutateurs du bureau de vote
7. Constitution d'un groupe de travail en vue de la rédaction d'un nouveau règlement du Conseil (suite à la révision de la loi sur les Communes)
8. Préavis no 1/2013 : rapport de gestion et comptes 2012
9. Préavis no 2/2013 : projet de centre aquatique Région Morges
10. Réponse de la Municipalité à la lettre de M. Alain Jaquier
11. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au Président au moins 3 ouvrables jours avant la séance)
12. Questions, vœux, remerciements et divers

Avis

Pour plus d'information sur le préavis no 2, vous pouvez consulter le site internet www.centre-aquatique.ch



Au Conseil Général

Municipalité de Dizy

Dizy, le 6 mai 2013

Préavis no 1/2013 : Rapport de gestion et comptes 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

Le présent préavis demande l'approbation du rapport de gestion et l'acceptation des comptes de la commune pour l'année 2012 par le Conseil Général.

II. Explications

Les comptes 2012 présentent un excédent de charges de Frs. 99'962.27 après amortissements. Un montant de Frs. 39'127.95.- a été versé sur le "fonds de réserve" pour équilibrer les comptes de fonctionnement du Service des eaux ainsi que des déchets. La différence avec le budget peut notamment s'expliquer par l'encaissement de plus d'impôts que prévu.

Nous portons également à votre connaissance que la fiduciaire chargée de la révision de nos comptes a effectué son contrôle en date du 17 avril 2013.

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 1/2013, « Rapport de gestion et comptes 2012 »
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter les comptes communaux de l'année 2012.
2. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : M. G. Gaille, syndic

Annexes : - Comptes 2012

- Rapport de gestion 2012



Municipalité de DIZY

**Rapport
de gestion
2012**

1. Autorités municipales

1.1. Election municipale

Suite à la démission de M. E. Seira, une élection complémentaire a eu lieu le 23 septembre 2012. M. C. Christophi a été élu. Il est entré en fonction le 24 septembre 2012. M. C. Christophi a repris les dicastères de M. E. Seira à savoir : écoles ; police ; pompiers ; protection civile.

2. Administration générale

2.1. Employé communal

M. Joël Dällenbach a donné sa démission pour le 31 octobre 2012. Un accord a été passé avec la commune de Cossonay afin que leurs employés reprennent les fonctions d'employé communal de Dizy soit : la Step, la conciergerie et la voirie. M. J.-L. Devenoge continue de s'occuper du déneigement.

3. Finances

3.1. Détail des dépenses supplémentaires

Le Conseil Général a accordé à la Municipalité l'autorisation générale de dépenses supplémentaires pour la législature 2011 – 2016 pour un montant maximal de Frs. 80'000.00 par an, dont voici le détail pour l'année 2012 pour un total de Frs. 25'049.00 :

- Bus communal : frs. 19'000.00
- Conseil général (nombre plus important de séances du Conseil durant l'année 2012) : frs. 1'500.00
- Avis de droit à Maître Bovay concernant les baux communaux : frs. 3'780.00
- Séances avec M. Busset pour les budgets et les comptes, suivant la demande de la commission de gestion : frs. 769.00

3.2. Comptes 2012

La fiduciaire Fiprom a été mandatée pour la révision des comptes 2012. Elle a effectué le contrôle le 17 avril 2013. Selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes au règlement sur la comptabilité des communes. Les comptes 2012 présentent un excédent de charges de frs. 99'962.27, après amortissements.

3.3. Participations Valorsa

| | | |
|----|--|--|
| 1. | <i>Le nom et la forme juridique de l'organisation</i> | VALORSA SA, société anonyme |
| 2. | <i>Les activités et les tâches publiques à effectuer</i> | Selon la loi vaudoise sur la gestion des déchets, le périmètre Ouest, en l'occurrence la société, Valorsa SA est la structure à laquelle les tâches communales (article 14) ont été déléguées (art. 15). Selon ses statuts, Valorsa SA fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets. Elle encourage et |

| | | |
|----|---|---|
| | | favorise la collecte séparée des déchets recyclables. |
| 3. | <i>L'ensemble du capital de l'organisation et la part de la collectivité</i> | Capital social de 6,8 millions entièrement libéré. Les 101 actionnaires sont des communes vaudoises. Part de la collectivité : 0.13 % |
| 4. | <i>La valeur d'acquisition et la valeur comptable de la participation</i> | Valeur d'acquisition : frs. 8'800.00 Valeur comptable : frs. 1.00.00 - complètement amortie. |
| 5. | <i>Les principales autres parties intéressées</i> | Les 100 autres communes actionnaires |
| 6. | <i>Les participations propres de l'organisation</i> | Valorsa SA détient 3,23 % de son propre capital actions. Valorsa SA est actionnaire à 44,13% de l'usine d'incinération TRIDEL SA. |
| 7. | <i>Les flux financiers pendant l'année de référence entre collectivité et organisation et les indications sur les prestations fournies par l'organisation</i> | Ordures ménagères 2012 : frs. 14'580 Encombrants 2012 : frs. 5'180.75 Déchets carnés 2012 : frs. 1'186.85 Rétrocession verre trié 2012 : frs. 1'509.40 |
| 8. | <i>Les déclarations sur les risques spécifiques, y compris les engagements conditionnels et obligations de garantie de l'organisation</i> | Valorsa SA n'a aucun engagement, ni obligation. |
| 9. | <i>Le bilan et le compte de résultats consolidés des derniers comptes annuels de l'organisation</i> | Bilan actif 2011 : frs. 11'782'238.50 Bilan passif 2011 : frs. 11'782'238.50 |

4. Routes

4.1. Véhicule communal

Suite au changement d'organisation pour l'employé communal, la commune n'avait plus besoin d'acheter un véhicule communal, les employés de Cossonay utilisant les véhicules de la commune de Cossonay. Toutefois, la commande du véhicule communal ayant déjà été passée le 24 avril 2012, avant que M. J. Dällenbach n'annonce son intention de démissionner, la Municipalité a dû payer une dédite de frs. 4'614.35. Cette dédite a été compensée par un arrangement avec la commune de Cossonay qui ne nous a pas facturé le mois de novembre 2012 pour leurs employés communaux.

4.2. Bus communal

Suite à une bonne fréquentation, les communes de Cossonay, Gollion et Dizy ont décidé de continuer le service gratuit de bus communal jusqu'au début des vacances scolaires d'été 2012. Le dernier relevé des fréquentations montre qu'il a transporté, selon les saisons, entre 120 et 170 passagers hebdomadaires.

En avril 2012, la commune de Chevilly a émis le désir d'être incorporée à ce test. Les communes participatives ont donc décidé de poursuivre ce service jusqu'aux vacances scolaires d'été 2013 en y intégrant Chevilly depuis la rentrée scolaire 2012. En juillet 2012, la commune de Gollion a écrit au Département des Infrastructures afin d'officialiser ces prestations et de les inscrire dans les prestations du trafic régional voyageurs (TRV). En septembre 2012, le service de la Mobilité a répondu en demandant des informations complémentaires (nb de passagers par course, copie du permis de circulation du véhicule et copie du permis de conduire du chauffeur) ce qui a été transmis par la commune de Gollion. Le service de la Mobilité n'a pas encore donné suite.

5. Terrains

5.1. Dépôt pour matériaux d'excavation « En Delèze »

Les travaux ont commencé en juillet 2012 par la parcelle 129 appartenant à M. A. Jaquier. Une route provisoire va être faite sur cette parcelle pour permettre la continuation de la circulation vers La Chaux durant toute la période des travaux.

5.2. Aménagement des parcelles 51 et 52

Les travaux de réaménagement se sont terminés mi-septembre 2012. Le 19 septembre 2012, le procès-verbal de restitution a été fait avec la condition qu'il n'y aura pas de pâture pendant 3 ans.

5.3. Terrains communaux

Les baux communaux sont arrivés à échéance le 31 octobre 2012. La Municipalité a décidé d'incorporer le pâturage communal dans les nouveaux baux. Les prix des locations n'ont pas changé sauf concernant le pâturage communal pour lequel l'estimation réalisée en 2011 par la société EstimaPro, filiale de Prometerre, a été prise comme base de calcul et réparti en proportion des surfaces attribuées entre les agriculteurs. Une motion a été déposée au Conseil général du 10 décembre 2012 demandant que les terrains ne soient plus loués à des personnes de plus de 65 ans. La Municipalité doit y répondre pour la prochaine séance du Conseil général en 2013. Une séance de signatures a été organisée le 19 décembre 2012 durant laquelle trois agriculteurs sur cinq (un agriculteur s'était excusé) ont signé les nouveaux baux.

5.4. Règlement du pâturage communal

Suite au partage du pâturage communal entre les agriculteurs de la commune en 2011, la Municipalité a décidé d'établir un règlement concernant l'utilisation des installations du pâturage. Il a été soumis aux agriculteurs le 19 décembre 2012 en même temps que les baux communaux et signé par trois agriculteurs sur cinq.

6. Eau

6.1. Plan Directeur de Distribution des Eaux – PDDE

Les travaux pour la réalisation du réservoir Vy de Mauraz ont débuté le 4 juin 2012 et sont pratiquement terminés. Les adjudications pour la conduite d'adduction Les Mousses - Vy de Mauraz ainsi que pour la conduite maîtresse Vy de Mauraz - Chavannes-le-Veyron ont été faites. Les ouvertures des travaux de soumission relatives à l'appareillage de la conduite d'adduction Vuichime - Moulin Dessus ont été

faites. Un acte d'achat notarié du terrain du réservoir de Vy de Mauraz est en cours de réalisation. Les travaux du réservoir seront en principe terminés mi-2013. La réalisation de l'ensemble des travaux du PDDE devrait être terminée fin 2014.

6.2. Plan Général d'Evacuation des Eaux - PGEE

Les soumissions pour les travaux de génie civil de la pose de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au Boulevard, tronçon amont, ont été faites en début d'année et les adjudications ont été finalisées le 3 avril 2012. Les travaux ont commencé le 23 avril 2012 pour se terminer le 12 septembre 2012 par une séance de reconnaissance provisoire des travaux. Le goudronnage définitif aura lieu dès stabilisation.

6.3. Inondations chez M. Bory

Début juillet 2012, une nouvelle inondation provoquée par de fortes pluies, a eu lieu dans le sous-sol de l'habitation de M. M. Bory. La commune a fait fonctionner son assurance. De plus, en profitant des travaux sur Le Boulevard, elle a décidée de faire poser un clapet anti-retour sur la canalisation concernée.

6.4. Entretien des vannes et des hydrantes

Le 30 avril 2012, M. Piaget de la société Hinni est venu nous faire une présentation de l'état des hydrantes et des vannes. La commune à 4 hydrantes de plus de 40 ans qu'il faut changer. Suite à cette situation, la Municipalité conclut un contrat avec Hinni pour le contrôle des vannes et hydrantes sur 5 ans avec le changement d'une hydrante par année.

De plus, la Municipalité a profité des travaux du Boulevard pour changer la vanne situé devant la Rue du Village 21B et l'hydrante du Chemin du Mare qui fuyait.

7. Forêts

7.1. Marque et mise de bois

La marque de bois a eu lieu le 3 novembre 2012 en présence de M. S. Grossenbacher. La mise de bois s'est déroulée le 17 novembre 2012.

7.2. Refuge

Le tubage de la cheminée du refuge avec une manchette pour le raccordement au fourneau à bois a été réalisé par l'entreprise Marzinotto Sàrl en été 2012.

8. Police, Pompiers et Protection civile

8.1. Portail Cantonal des Manifestations - POCAMA

Fin novembre 2012, une nouvelle version simplifiée du portail POCAMA a été mise en ligne par la Gendarmerie Vaudoise. La Municipalité a décidé d'attendre que les autres communes donnent leur avis et leur expérience avant de prendre la décision de le faire utiliser par les sociétés de Dizy.

8.2. Protection civile

Le préavis municipal concernant l'adhésion de la commune à la nouvelle organisation régionale de la protection civile ainsi que la convention a été soumis au Conseil

général le 4 juin 2012 et a été accepté. La convention a été acceptée par la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement le 19 novembre 2012. La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2013. Le 20 décembre 2012, l'organisation régionale de la protection civile de Cossonay a tenu son rapport de fin d'engagement.

9. Cimetière, parcs et loisirs

9.1. Place de jeux

Le préavis municipal concernant la demande de crédit pour l'aménagement de la place de jeux a été soumis au Conseil général du 4 juin 2012 et a été accepté. Une commission consultative a été nommée afin de discuter avec la Municipalité du choix des installations.

9.2. Cimetière

La Municipalité a déposé un préavis concernant l'aménagement et la sécurisation du cimetière au Conseil général du 4 juin 2012 qui a été accepté. Les travaux de réfection du mur ont été réalisés durant l'automne. Certaines tombes n'ayant plus de repères, de nouveaux jalons pour les tombes ont été commandés et seront posés au printemps 2013. De plus, les barrières pour sécuriser la partie la plus basse du mur du cimetière ont été commandées et seront posées courant 2013.

10. Tourisme

10.1. Réorganisation du tourisme du District de Morges

En 2009, suite au nouveau découpage des districts, l'ARCAM a pris en charge le dossier d'étude et de réorganisation du Tourisme pour l'ensemble des communes du district. Une présentation aux communes du résultat de leurs travaux a eu lieu le 5 décembre 2012 avec une estimation du futur financement par les communes. Pour la commune, le montant par habitant serait pratiquement triplé. Une décision municipale devra être prise en janvier 2013 pour faire connaître à l'ARCAM si la Municipalité soutient le projet de réorganisation ainsi que son financement.

11. Epuration

11.1. Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Le précédent règlement datait de 1968 et n'était plus applicable. Après l'approbation par le Canton de son Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) en 2008, la Municipalité a entrepris l'élaboration d'un nouveau règlement qui a été approuvé, ainsi que son annexe, par le Conseil général dans sa séance du 26 septembre 2012 et par le Canton le 24 octobre 2012. Le règlement et son annexe entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

11.2. Contrôles de la Step

Douze prélèvements durant l'année ont été effectués par le SESA, service laboratoire, pour contrôler l'analyse chimique de la Step. Six contrôles se sont révélés être aux normes, les autres étant hors normes notamment au niveau du carbone organique dissous et de la demande biochimique en oxygène.

11.3. Boues d'épuration

En 2012, neuf transports de nos boues d'épuration au Pôle de La Sarraz ont été effectués pour un total de 252 m³.

11.4. Micropolluants

Une étude préalable ou Plan Cantonal Micropolluants (PCM) a été menée par le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) concernant l'avenir de l'épuration dans le canton. Il s'avère que pour pouvoir traiter les micropolluants, les Steps vont devoir fortement investir. A la vue de l'âge avancé de certaines Steps (dont celle de Dizy), l'étude préalable préconise le regroupement des Steps en Steps intercommunales. Le pôle de déshydratation de La Sarraz, dont fait partie Dizy, est en train d'entreprendre une étude de faisabilité sur la connexion des Steps sur une Step intercommunale à définir.

12. Déchets

12.1. Badges compostières

Afin de mieux contrôler les factures de la Compostière de la Venoge Sàrl, en février 2012, la Municipalité a décidé de choisir le système avec badge pour pouvoir déposer des matériaux compostables (branches, gazon,...) à la compostière. Ils sont à disposition au bureau communal contre une caution de frs. 40.00. Le dépôt des déchets hors badge sera refusé.

12.2. Taxes au sac

Début 2012, afin que les communes se mettent en conformité avec la législation et l'arrêté du Tribunal fédéral de juillet 2011, le Canton, par l'intermédiaire de Valorsa pour notre région, a décidé de soutenir l'application de la taxe au poids ou de la taxe au sac. Jusqu'à présent, notre commune appliquait le principe de pollueur-payeur en répartissant le tonnage des déchets sur l'ensemble des habitants et des entreprises de la commune. Etant donné que les communes environnantes ont décidé d'appliquer la taxe au poids ou au sac, la Municipalité s'est vue dans l'obligation de suivre le mouvement afin d'éviter le « tourisme » des déchets ce qui aurait pénalisé les habitants. La Municipalité a opté pour la taxe au sac qui entraîne moins de frais de mise en place. Un préavis municipal a été soumis au Conseil général du 10 décembre 2012 qui a été accepté moyennant un amendement concernant la suppression de la taxe forfaitaire pour les entreprises. Le nouveau règlement communal des déchets a été approuvé par le Canton le 14 décembre 2012 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

12.3. Valorsa

Depuis 1969, le site de Penthaz est dévolu à la gestion des déchets d'une partie des communes de l'Ouest lausannois et de l'ancien district de Cossonay. Depuis 1996, Valorsa est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il travaille pour ses 101 communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher pour un bassin de population de plus de 182'000 habitants.

Ces 101 communes sont, via Valorsa, actionnaires à 44,13% de l'usine Tridel, société fille du périmètre Ouest. La totalité des déchets incinérables (ordures ménagères et déchets industriels) de Valorsa y est brûlée.

Au centre de tri de Penthaz, Valorsa gère toutes les matières revalorisables : papier, verre, déchets spéciaux sont traités, triés par catégorie, mis en palettes, cadres, bennes et stockés. Les déchets verts sont entièrement recyclés sur place du broyage à l'épandage. Ferrailles, appareils électriques, capsules de café ou encore déchets carnés sont stockés dans des espaces particuliers. Près de 37'000 tonnes de déchets sont préparés dans l'usine à Penthaz pour être revalorisés. Quant aux 38'500 tonnes d'ordures ménagères, Valorsa organise leur logistique. Une dizaine de camions-poubelles transfère leur benne sur le train, afin d'alimenter l'usine d'incinération. Les déchets incinérables encombrants sont re-triés, broyés et mélangés avant d'être compactés pour rejoindre en train Tridel. Les boues de STEP font aussi l'objet d'un suivi administratif et logistique quotidien pour garantir des débouchés à ce déchet particulier. Quant au PET, PE, textiles, ils font partie de la palette des déchets gérés par Valorsa. Le Périmètre assure le suivi des contrats, participe aux groupes de travail et négocie avec les organismes officiels pour les communes du périmètre.

Cependant des progrès restaient à faire quant au taux de recyclage, la moyenne stagnant depuis plusieurs années autour de 48%. La loi fédérale, la jurisprudence du Tribunal fédéral et le nouvel article de loi cantonal ont incités le Périmètre à proposer aux Communes un concept de taxe au sac régionale. Le Service-conseils de Valorsa a travaillé de concert avec deux autres périmètres pour présenter un système de taxation conforme aux exigences légales. Séances, publications de documents techniques et circulations de l'information se sont poursuivies de manière assidue durant 12 mois pour renseigner les Communes. Entre taxe au poids ou taxe au sac, la quasi totalité des Autorités communales du périmètre ont franchi le pas au 31 décembre. Une gageure insensée pour un projet d'une telle envergure, mais un pari gagnant grâce aux efforts conjoints des Communes et de Valorsa.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

| | | 2012 en tonnes facturées par Valorsa | 2012 Destination | 2012 Valorisation |
|--------------|---------------------|--|--|----------------------|
| Incinérables | Ordures ménagères | 39'418 | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| | Déchets encombrants | 2'391 | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| | Déchets industriels | 17'786 | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| | Boues d'épuration | 6'117 | Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDEF TRIDEL | Chaleur |

| | | | | |
|-----------------------|--|--|--|--|
| Recyclables | Papier | 5'278 | 1/3 carton papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française | Carton/papier recyclé |
| | Verre | 5'214 | 1/3 chez Vetropack, 2/3 en verrerie européenne | Bouteilles et isolation en verre |
| | Déchets compostables | 2'477 | Compost en andain | Compost |
| | OREA, appareils électriques | 481 | Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO | Métaux bruts/incinération |
| | Déchets spéciaux des ménages | 249 | CRIDEC | Traitement physico-chimique/incinération |
| Déchets carnés | 633 | GZM | Energie | |
| Conseils aux Communes | 3 analyses | Analyse de gestion communale des déchets | Multiplés conseils au quotidien | |
| | Taxation des déchets | Séances : 23 de soutien aux Communes 28 d'information à la population 2 transporteurs et recycleurs | Matériel : 500 affiches 6'000 autocollants 80'000 sacs 17 l offerts | |
| | Campagne encombrants | 5 cours pour responsables de déchetterie | 300 affiches 40 autocollants | |
| | Participation à la Campagne Cantonale de Communication | Affichage sur tout le canton des principes des 5R | Affiches dans le Canton Spot radio Site Internet | |

Déchets collectés pour Dizy (en tonnes) :

| | 2011 | 2012 |
|----------------------|-------------|-------------|
| Ordures ménagères | 34,8 | 36,1 |
| Déchets encombrants | 5,7 | 11,55 |
| Papier | 14,2 | 13,82 |
| Verre | 14,3 | 11,38 |
| Déchets compostables | 6,9 | 13,58 |

13. Contrôle des habitants

13.1. Evolution de la population

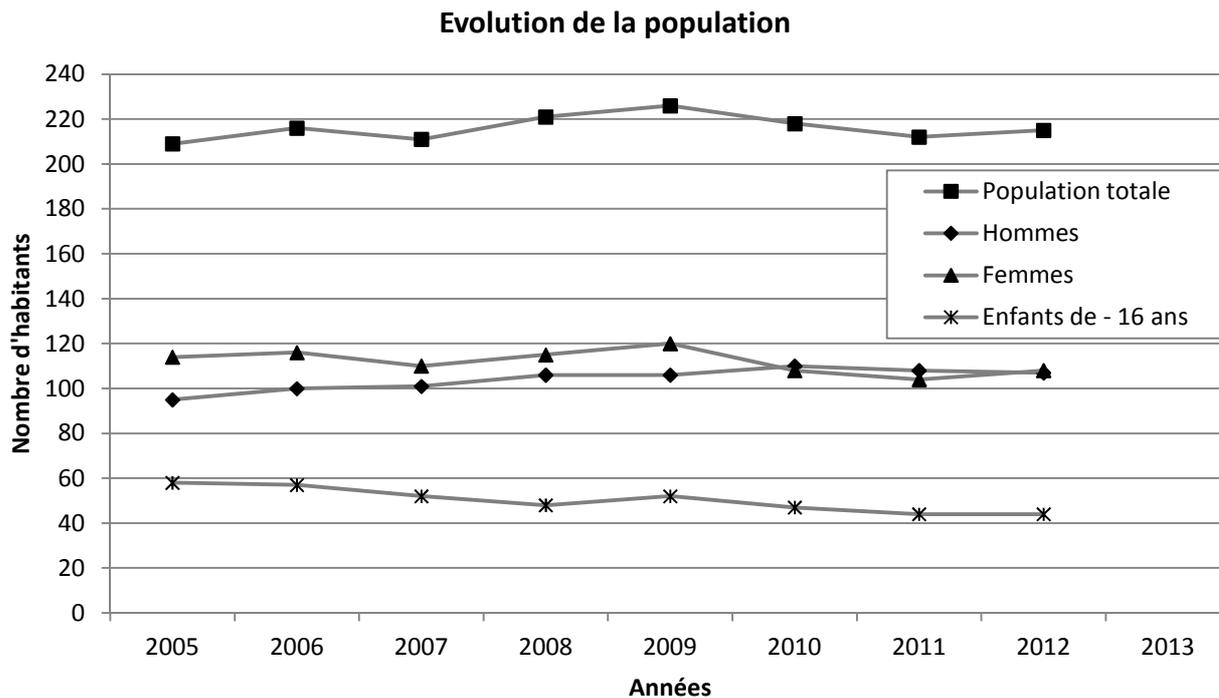
Au 31 décembre 2012, la population de Dizy est de 215 personnes dont 197 suisses.

La composition est la suivante :

- 107 hommes

- 108 femmes

dont 44 jeunes âgés de moins de 16 ans.





Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 30 avril 2013

Préavis no 2/2013 : Projet de Centre Aquatique Région Morges

Demande d'un crédit global pour :

- **l'acquisition d'actions au capital de la future société anonyme**
- **le financement des études nécessaires à la finalisation du projet**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. Préambule

Depuis les travaux préliminaires démarrés en 2008, le projet de piscine régionale à Morges a évolué en vue de la réalisation d'un Centre aquatique pour la région de Morges.

Le programme prévu permet de répondre aux besoins exprimés par les clubs sportifs et de loisirs, les écoles et les institutions de santé publique. Infrastructure régionale forte, ce centre donnera la possibilité aux collectivités publiques de répondre à leur mission publique, notamment en matière mise à disposition d'équipements propres à assurer l'éducation physique (enseignement de la natation) de la scolarité obligatoire.

La possibilité est aujourd'hui offerte aux communes du district de s'associer à ce projet fédérateur pour la région, qui permettra de proposer une infrastructure de qualité à l'ensemble de leur population, des bébés nageurs aux seniors !

II. D'hier à aujourd'hui

Durant les 5 dernières années, différentes études ont été engagées pour cadrer le projet et faire en sorte qu'il corresponde au mieux aux réalités régionales, économiques et techniques. Elles ont ainsi permis de déterminer :

1. **Le lieu** : Le site du Parc des Sports à Morges a été retenu car il permet, par une synergie avec l'exploitation de la piscine actuelle, d'offrir les meilleures conditions à l'ensemble de la population du district.
2. **Les équipements nécessaires** : Les différents bassins qui assureront aux écoles et à tous les autres utilisateurs un accès adéquat aux prestations du centre aquatique.
3. **Des prestations complémentaires** : Les services privés (restaurant, espaces wellness) adossés à l'équipement de base qui rendront l'équipement encore plus attractif compte tenu des attentes actuelles et qui constitueront le programme d'appel pour attirer les investisseurs privés.

Par ailleurs, ces études ainsi qu'une analyse de marché ont présenté des résultats très prometteurs en terme de fréquentation et un sondage auprès de potentiels investisseurs ou exploitants a confirmé l'intérêt du monde économique privé à participer au projet sous la forme d'un partenariat public/privé (PPP). A ce titre, et après examen, le modèle le plus sûr et le plus performant pour assurer la réussite de ce projet, tant en termes de qualité que de sécurité financière, est de faire en sorte que son pilotage soit assuré par une société anonyme (SA) en mains publiques et qu'un partenaire privé assure le triple rôle de co-investisseur, constructeur et exploitant.

III. D'aujourd'hui à demain

Aujourd'hui, il s'agit pour les communes du district de se positionner en vue d'une adhésion formelle à cette SA afin de participer à la définition de la commande publique et au choix du partenaire-exploitant.

Grâce à son organisation et sa gouvernance performantes, la SA saura assurer la gestion professionnelle des tâches qui lui seront confiées :

- le pilotage général du projet,
- la conclusion du partenariat public/privé (établissement du cahier des charges, choix, contrat, etc.),
- la surveillance de la planification, de la réalisation et de l'exploitation par le partenariat privé.

Elle restera uniquement en mains publiques et son capital-actions sera détenu par toutes les communes du district qui adhéreront au projet.

Le capital-actions prévu de Fr. 100'000.- représente le minimum légal requis. Il sera détenu pour moitié par la commune de Morges et l'autre moitié par les autres communes du district. A terme de la construction, le partenaire privé livre les infrastructures (bâtiments et équipements) à la SA qui en devient le propriétaire ; elle gère ces actifs pour le compte des actionnaires.

Au-delà de la constitution formelle de la SA, il est nécessaire de lui octroyer les moyens nécessaires pour mener à bien la finalisation du projet jusqu'au moment de sa réalisation. Pour cela, il est nécessaire de doter la SA d'un montant de trésorerie de Fr. 1'500'000.-. Ce montant permettra d'engager le responsable qui fera aboutir ce projet et de financer le solde des études nécessaires. Pour son financement, la répartition suivante est proposée :

- L'ARCAM verse une contribution de Fr. 250'000.- à fonds perdus, correspondant au montant affecté versé pour ce projet par la défunte Plateforme Economique de la Côte.
- La commune de Morges y participe pour la moitié du solde restant (Fr. 625'000.-), correspondant à un montant de Fr.45.20 par habitant.
- Le même montant est réparti entre les autres communes du district, correspondant à une charge de Fr. 10.53 à Fr. 12.68 par habitant selon leur éloignement. Au vu de la situation géographique de notre commune, il s'agit d'un montant de Fr. 10.53 par habitant.

Synthétiquement, la participation financière est la suivante :

| | Capital | Fonctionnement | Total |
|-----------------------------|------------------|-----------------------|--------------------|
| ARCAM | | 250'000.- | 250'000.- |
| Commune de Morges | 50'000.- | 625'000.- | 675'000.- |
| Autres communes du district | 50'000.- | 625'000.- | 675'000.- |
| TOTAL | 100'000.- | 1'500'000.- | 1'600'000.- |

Cette nouvelle organisation permettra de professionnaliser le suivi du projet qui, jusqu'ici, était conduit par différents groupes : un comité de pilotage, un groupe technique, un groupe d'accompagnement politique et un groupe d'accompagnement d'utilisateurs, ceci sous l'égide coordonnée de la commune de Morges et de l'ARCAM.

Les communes actionnaires-fondatrices seront les seules habilitées à participer aux réflexions et décisions quant aux détails des exigences publiques en termes d'usage, de missions ou de politique de prix d'entrée. C'est elles encore qui fixeront les conditions pour l'entrée ou la sortie de la SA pour d'éventuels partenaires nouveaux ou démissionnaires. Par leur adhésion, elles expriment également très clairement leur volonté de voir se réaliser ce Centre aquatique.

Pour assurer la continuité du projet, il est important que la constitution de la SA puisse intervenir d'ici septembre 2013 de manière à ce qu'elle soit pleinement opérationnelle avant la fin de l'année (chef de projet engagé).

IV. Et après-demain

Les deux prochaines années (2014 et 2015) seront mises à profit par la SA pour choisir le partenaire privé et obtenir le permis de construire. Il faudra encore compter sur 2 à 3 années de construction proprement dite. On peut donc valablement imaginer l'ouverture du Centre Aquatique Région Morges dans le courant de 2018.

Suite logique de ce premier engagement, les communes de la SA seront appelées à contribuer à la part publique des investissements. Pour les communes du district, cette part est actuellement estimée à 15 millions. Les critères de participation seront fixés par les membres de la SA. A la manière d'un crédit d'investissement, il s'agira ici d'un montant unique, consentit par la commune selon le mode de financement et de remboursement qu'elle jugera opportun.

Finalement, une fois le Centre ouvert, une participation au déficit d'exploitation, estimé à Fr. 500'000.-, sera répartie entre les communes utilisatrices. Comme toutes charges d'exploitation, il s'agit d'un engagement pérenne qui pourra évoluer suivant les résultats du Centre et le nombre de partenaires.

A titre d'exemple, le site du Lido à Locarno, sur lequel s'inspire fortement le projet de Morges, a procédé de manière identique tant au niveau du montage du projet que de celui de son exploitation. Les communes-actionnaires retrouvent à terme l'équivalent de leur participation dans les avantages qui sont accordés à leurs concitoyens (prix d'entrée préférentiel, location avantageuse, etc.).

V. Conclusions

Au vu de l'intérêt régional de ce projet et de la volonté de la commune à pouvoir participer à son élaboration,

Le Conseil général

- vu le préavis n° 2/2013 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission concernée,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide:

1. d'autoriser la Municipalité à constituer, au nom de la commune, la société anonyme « Centre Aquatique Région Morges SA » et à acquérir des participations dans celle-ci.
2. d'accorder un crédit global de CHF 2'235.00 à ce titre.
3. d'autoriser la Municipalité à conclure les actes nécessaires à la constitution et l'organisation de ladite société.

Le présent préavis a été accepté par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Déléguée municipale : Mme V. Brocard, Municipale

Pour tous renseignements complémentaires : M. Oscar Cherbuin, ARCAM (tél. 021.862.22.75) - site internet : www.centre-aquatique.ch

Procès-verbal du 18 juin 2013

Ordre du jour :

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Election du Président
4. Election du Vice-Président
5. Election des suppléants scrutateurs du Conseil
6. Election des suppléants scrutateurs du bureau de vote
7. Constitution d'un groupe de travail en vue de la rédaction d'un nouveau règlement du Conseil (suite à la révision de la loi sur les Communes)
8. Préavis no 1/2013 : rapport de gestion et comptes 2012
9. Préavis no 2/2013 : projet de centre aquatique région Morges
10. Réponse de la Municipalité à la lettre de M. Alain Jaquier
11. Propositions individuelles
12. Questions, vœux, remerciements et divers

Le président Jacques-André Rime ouvre la séance à 20h00 en nous souhaitant la bienvenue et en remerciant la Municipalité d'avoir répondu à l'invitation. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour. Deborah Perret-Gentil, scrutatrice est excusée, de fait Paul Morzier, suppléant, officiera à sa place.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 10 décembre 2012 ne requiert aucune modification.

Admission et assermentation

François Devenoge est assermenté.

Appel

25 membres sont présents, le quorum est atteint.

Election du Président

Jacques-André Rime nous informe que selon la loi sur les Communes, cette élection, ainsi que celle du Vice-Président, devraient avoir lieu à bulletins secrets. Le vote à mains levées est toutefois toléré si personne ne s'y oppose. C'est un des points qui sera clarifié dans la nouvelle loi sur les Communes. Notre Président se représente pour une année et aucun autre candidat ne se manifeste. Il est élu par acclamations.

Election du Vice-Président

Marc Desgranges accepte aussi un nouveau mandat à moins que quelqu'un ne soit intéressé. Personne ne se présentant, il est élu par acclamations.

Election des suppléants scrutateurs du Conseil

Nicole Niklaus et Deborah Perret-Gentil terminent leur mandat. Jean-Luc Devenoge et Paul Morzier, suppléants, deviennent scrutateurs. Martine Danthe et Manuel Favre se proposent et sont élus suppléants par applaudissements.

Election des suppléants scrutateurs du Bureau de vote

Les scrutateurs sortants sont Nathalie Devenoge et Roland Niklaus, les suppléants, Philippe Utzinger et Olivier Zahnd, deviennent scrutateurs. Alexandre Graf se propose et Nathalie Devenoge accepte un nouveau mandat car personne d'autre ne se manifeste. Ils sont élus suppléants par applaudissements.

Constitution d'un groupe de travail en vue de la rédaction d'un nouveau règlement du Conseil

La nouvelle loi sur les Communes entrant en vigueur au 1^{er} juillet, nous avons l'obligation de rédiger un nouveau règlement du Conseil au plus vite car notre règlement deviendra caduc au 30 juin et tant que le nouveau ne sera pas entériné, la loi sur les Communes fait foi.

Dominique Desgranges, Yves Perret-Gentil, Nathalie Favre, Marc Desgranges et Christine Reymond sont volontaires.

La rédaction se fera en septembre

Préavis no 1/2013 : Rapport de Gestion et Comptes 2012

Alain Jaquier, rapporteur, lit le rapport de la Commission de gestion. Cette dernière nous recommande d'accepter les comptes, mais souligne un nouvel exercice déficitaire, ce qui porte le total des excédents de charges à frs 307'723.90 pour les quatre dernières années. Elle encourage la Municipalité à recourir aux conseils de M. Busset afin d'établir le budget 2014 et se réserve le droit de le refuser s'il est déficitaire.

Jacques-André Rime demande en quoi consiste l'avis de droit de Maître Bovay de frs 3'780.00, point 3.1 du rapport de gestion. Il lui est répondu que la Municipalité a demandé des précisions sur les lois existantes concernant les baux communaux, et qu'il s'agit de ses honoraires.

Manuel Favre s'enquiert de savoir pourquoi les frs 20'000.00 budgétisés pour la gravière n'ont pas été reçus. La Municipalité lui répond que les travaux ont commencé par une parcelle privée, de ce fait cette rentrée de fonds se concrétisera plus tard.

Yves Perret-Gentil aimerait comprendre pourquoi la contribution par habitant pour le tourisme du District de Morges serait multipliée par trois. Véronique Brocard, Municipale, lui répond qu'il n'y aura plus d'office du tourisme à la Sarraz et à Morges mais un organe centralisé pour tout le district. Elle ajoute que la première proposition de réorganisation, avec contribution triplée a été refusée mais qu'une deuxième proposition a été acceptée avec un coût d'un peu plus de 3 francs par habitant.

Yves Perret-Gentil s'inquiète de l'état de la STEP car des prélèvements étaient hors norme. Marie-Claude Devenoge, Municipale, nous explique qu'il n'y a rien d'alarmant car les normes n'étaient dépassées que dans de faibles proportions, ne demandant pas de prendre des mesures particulières. L'installation du stocker a apporté une nette amélioration. Notre STEP est suivie de très près par des spécialistes et les employés communaux de Cossonay effectuent les réglages nécessaires. Cependant elle nous rappelle que cette installation est désuète et ne permet pas de traiter les micropolluants, ce qui est aussi le cas pour d'autres installations aux alentours. Le SESA a fourni un plan directeur et aide à l'étude d'une STEP intercommunale. Elle estime que notre STEP doit pouvoir fonctionner jusque-là, soit 10 à 20 ans et que la priorité est d'en prendre soin. Il y aura aussi des frais à prévoir pour le changement d'une citerne.

Jacques-André Rime demande des précisions sur l'inondation chez M. Bory, La Municipalité lui répond que la Commune a du faire fonctionner son assurance. L'eau, qui devait être canalisée par les travaux du Boulevard, est remontée par un regard, suite à une pluviométrie très forte que la conduite n'a pas pu absorber. Un clapet anti-retour a été posé, ce qui devrait régler le problème.

Jacques-André Rime nous lit la lettre que la Municipalité et le Conseil ont conjointement écrite au Conseil d'Etat concernant les charges cantonales toujours plus lourdes à supporter pour les communes. M. Broulis en a accusé réception et l'a transmise à Mme Métraux, car le dossier des communes relève de sa compétence. Notre président nous lit la réponse de cette dernière. Elle nous informe qu'il y a actuellement des pourparlers sur les relations financières entre l'Etat et les communes. Elle relève aussi le fait que

l'effort fiscal de notre commune est inférieur à la moyenne, ce qui a pour conséquence d'augmenter notre contribution à la péréquation.

Alexandre Graf relève l'illogisme de la péréquation et se demande si on ne s'en sortirait pas mieux en s'endettant. Jean-Luc Devenoge répond que ce n'est pas ce que préconise M. Busset, mais qu'il y a un équilibre difficile à trouver.

Claude Christophi, Municipal, confirme que l'Etat négocie avec les deux associations faîtières des communes, une séance est prévue le 2 juillet et le Canton devrait rétrocéder 60 millions aux communes. Il nous conseille d'attendre les effets de l'augmentation du taux d'imposition et de la nouvelle taxe d'épuration. Edgar Zwyssig s'inquiète car notre taux de couverture est de 60 % alors qu'il devrait être proche de 100 % voir temporairement autour des 70 % selon les spécialistes. Marie-Claude Devenoge lui répond que 80 % des communes sont dans la même situation, que la Municipalité comprend nos inquiétudes et qu'elle fait de son mieux dans la mesure de ses moyens. Alain Jaquier réplique avec véhémence que la Municipalité n'a pas su anticiper et qu'il fallait réagir plus vite au lieu d'accumuler les exercices déficitaires.

Manuel Favre demande comment établir un budget 2014 équilibré alors que les comptes 2013, avec l'impact de l'augmentation d'impôts et de la taxe épuration, ne seront pas connus. Dominique Desgranges ajoute que le taux d'imposition doit être fixé fin septembre, soit avant d'avoir les chiffres de notre participation aux dépenses cantonales, on est ainsi constamment en décalage. Claude Christophi acquiesce et ajoute que nous ne pouvons constater les résultats des mesures prises que 18 à 24 mois plus tard. Toutes les décisions que nous prenons ont un coût mais l'impact n'est visible qu'1 à 3 ans après, voire plus pour des choix antérieurs. Cette inertie, ainsi que des règlements de plus en plus stricts, rendent la visibilité difficile. Il nous rappelle aussi que nous avons décidé de ne pas augmenter notre taux d'imposition trop fortement mais de voir l'effet d'une hausse moyenne. Il comprend que notre demande de budget équilibré soit légitime et nous rappelle que le choix du taux d'imposition et des taxes est du ressort du Conseil.

Le débat étant clos, le Conseil décide :

- 1 D'adopter les comptes communaux 2012
(23 oui / 0 non / 2 sans avis)
- 2 D'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et lui en donner décharge
(24 oui / 0 non / 1 sans avis)

Ces deux objets sont acceptés à la majorité.

Préavis no 2/2013 : projet de Centre Aquatique Région Morges – demande d'un crédit global pour l'acquisition d'actions au capital de la future société anonyme et le financement des études nécessaires à la finalisation du projet

Alexandre Graf, rapporteur de la Commission, nous lit son rapport. La Commission nous recommande de refuser cet objet, car même s'il ne porte que sur frs 2'235.00, soit la création d'une S.A. pour l'étude du projet, nous devrions certainement nous retirer dans un deuxième temps car notre commune ne pourrait pas assumer les coûts d'un tel centre. De plus, nous participons déjà au financement de la piscine de la Sarraz et nous serons aussi mis à contribution par la construction et l'exploitation de la future piscine couverte de Cossonay. Il nous est précisé que le coût global du centre est estimé à frs 45 millions soit 15 millions à la charges des communes du district et le déficit d'exploitation à frs 500'000.00 par an.

Gérard Gaille, Syndic, est favorable à ce que nous participions à l'étude. Véronique Brocard, Municipale, nous précise que si le projet abouti, un déficit d'exploitation est probable car la partie la plus rentable, soit le wellness sera en mains privées. Claude Christophi ajoute que ce projet est

inspiré du Lido au Tessin, où les habitants des Communes participantes, ont des rabais de 25 % sur les entrées dont le prix varie entre frs 12.00 à 17.00 mais ils déboursent frs 7.00 par habitant pour couvrir les frais d'exploitation chaque année. Il nous précise également que la participation des communes géographiquement plus proches du futur centre sera proportionnellement plus haute mais que les retombées directes et indirectes seront plus importantes ; vu notre situation en périphérie de district, Dizy n'a effectivement pas grand-chose à en retirer. De plus, si nous refusons d'entrer maintenant dans la phase d'étude, il ne sera plus possible de rallier le projet plus tard.

Yves Perret-Gentil, membre de l'ASICOPE, nous confirme que la future piscine de Cossonay, bien que construite dans le cadre d'un établissement scolaire, sera ouverte au public. Avec des lignes réservées pour les écoles. Nathalie Devenoge nous demande de réfléchir au fait que pour moins de 3'000.00 francs on participerait à l'élaboration d'un projet, dont toute une région pourrait profiter. Alexandre Graf ne voit pas l'intérêt de participer à l'étude si on sait d'ores et déjà que l'on se retirera ensuite et Marc Desgranges ajoute que, vu l'état de nos finances, mieux vaut commencer les économies tout de suite.

Gérard Gaille nous interpelle sur le fait que l'on pourrait avoir mauvaise conscience de faire échouer un projet qui devrait fédérer tout un district. Paul Morzier met en avant le fait que l'on pourrait nous répondre par la négative si nous avons un jour besoin de l'appui du District. Véronique Brocard réfute l'argument car nous participons au social, au tourisme et ne sommes pas à la traîne au niveau du district.

La discussion étant close, le Conseil refuse :

- 1 D'autoriser la Municipalité à constituer, au nom de la commune, la société anonyme « Centre Aquatique Région Morges SA » et à acquérir des participations dans celle-ci (22 non / 2 oui / 1 sans avis)
- 2 D'accorder un crédit global de CHF 2'235.00 (22 non / 2 oui / 1 sans avis)
- 3 D'autoriser la Municipalité à conclure les actes nécessaires à la constitution et l'organisation de ladite société (22 non / 2 oui / 1 sans avis)

Ces trois objets sont refusés à la majorité

Réponse de la Municipalité à la lettre de M. Alain Jaquier

Jacques-André Rime nous lit la lettre de la Municipalité. Il en résulte que la demande de M. Jaquier doit être traitée comme simple vœux et n'aurait pas dû être acceptée sous forme de motion car sa demande touche les attributions de la Municipalité et non celles du Conseil. Il n'existe pas de règlement communal gérant la location des terrains communaux et c'est dans le cadre légal de l'administration des biens communaux que la Municipalité choisit ses locataires sur base des critères suivants :

1. Etre reconnu comme tel par le service de l'agriculture (no d'exploitation)
2. Domiciliation de préférence dans la commune
3. Les sous-locations ne sont autorisées qu'après accord de la Municipalité

Jacques-André Rime conclut que le seul pouvoir du Conseil serait de demander un règlement par voie de motion et d'en contrôler ultérieurement l'application.

Alain Jaquier exprime son désaccord et remercie le Conseil d'avoir approuvé sa requête. Il demande à la Municipalité de lui expliquer pourquoi les baux ont été refaits avant d'établir un règlement. Cette dernière lui répond que les baux étant échus, il fallait les refaire rapidement. Alain Jaquier dit aussi que par le passé, les baux n'auraient pas été attribués à un retraité, Jacques-André Rime lui répond qu'il s'agit d'un règlement tacite et que nous n'avons pas de preuve écrite. La Municipalité ajoute encore que le Service de l'Agriculture ne délivre pas de no d'exploitation aux retraités et que dans le cas qui nous intéresse, l'agriculteur est associé avec sa fille et qu'ils remplissent de ce fait les conditions. Il faudrait dans ce cas un règlement énorme pour exclure un cas particulier.

Propositions individuelles

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers

Claude Christophi nous informe que, dans une séance houleuse, l'ASICOPE a voté un crédit de frs 1.6 million pour permettre l'étude d'un bâtiment de huit classes et d'une piscine à Cossonay. Certaines classes fermées dans les villages vont être rouvertes en attendant car le besoin est pressant. Le bâtiment est estimé à frs 20 millions mais des chiffres précis seront donnés après l'étude. Ce sera une grosse charge pour les Communes mais il n'y a pas le choix. Par le passé on pouvait installer des classes dans des « Portakabin » mais les règlements actuels obligent à trop d'aménagements pour que la solution reste rentable. Paul Morzier souligne, avec humour, que ce serait une opportunité à saisir d'aménager le battoir en créant des classes. Yves Perret-Gentil, également présent à cette séance, ajoute que la piscine coûtera 8 millions mais qu'avec une subvention cantonale, la piscine revient au même prix qu'une salle de gym, il précise encore que les tensions sont dues au fait que plusieurs communes revendiquaient les installations sur leur territoire. Concernant le transport scolaire des enfants de Dizy, et après discussion avec le préfet, une solution est en vue pour contrer « Car postal ». Il conclut que l'ASICOPE coûte cher mais fait bien avancer les projets. Claude Christophi déplore toutefois le manque de communication avec les communes, notamment le fait que les municipalités manquent d'information pour réagir à temps et anticiper au niveau des finances.

Manuel Favre a assisté à une séance sur la remise en état de la gravière. Il nous informe qu'un projet est à l'étude et devrait nous être présenté avant la fin de l'année. Nous devrions retrouver une colline, semblable à celle qui existait avant l'exploitation avec des chênes truffiers et un verger au premier plan. Le comblement devrait durer 4 ans avec la même cadence de camions que maintenant. Il demande à la Municipalité si la Commune touchera une rémunération et ou passera la route de la Chaux. Gérard Gaille lui répond que nous toucherons environ frs 200'000.00, quant au tracé de la route, rien n'est défini pour l'instant car nous devons attendre la décision des services de l'Etat, ceci n'étant pas du ressort des municipalités concernées. Le Syndic a demandé que l'on ait des informations pour le prochain conseil. Seule certitude, la route ne passera plus par la forêt et elle restera communale, donc la commune paie son entretien. A ce sujet, Edgar Zwyszig demande ce qu'il en est de la route de Cossonay fortement sollicitée par les camions, il lui est répondu que c'est une route cantonale, donc pas à la charge de la Commune. Jean-Luc Devenoge ajoute que si on veut cet apport financier, il faut bien supporter les camions et Roland Niklaus souligne l'effort de la Sotrag qui a enterré sa route d'accès.

Manuel Favre remercie la Municipalité pour les bonnes informations délivrées ce soir, ce qui n'a pas toujours été le cas. Il émet le vœu que cette dernière nous informe au fur et à mesure de l'avancement des travaux en cours et projets, comme c'est le cas dans d'autres communes. Marie-Claude Devenoge, Municipale, dit que ce n'est pas l'objet du Conseil et Gérard Gaille ajoute qu'on a peu de projets à long terme au vu du plafond d'endettement.

François Devenoge demande pourquoi le terrain de foot de la nouvelle place de jeu est aussi exigü. Nathalie Favre répond que le budget a été largement entamé par la pose de barrières autour de l'enceinte.

Véronique Brocard, Municipale, précise que ce n'est pas un terrain de foot mais une place de jeu pour que les petits puissent jouer en toute sécurité sans risquer d'être blessé par un ballon. François Devenoge déplore cette situation et trouve dommage que les grands ne puissent plus jouer au foot à Dizy.

Jacques-André Rime rappelle à tous les propriétaires de faire contrôler leur installation sanitaire suite à la lettre de la Commune nous avisant d'une augmentation de pression sur le réseau communal.

Gérard Gaille nous avise que le bus intercommunal va s'arrêter avec les vacances scolaires et reprendra à la rentrée jusqu'à Noël. Toutes les concessions de transports en commun de la région sont gérés dorénavant par les MBC (Transports de la Région Morges-Bière-Cossonay), ils doivent revoir toutes les lignes et sont débordés mais c'est à l'étude de passer par Dizy. En attendant les quatre communes restent solidaires et la Sarraz est intéressée. Le Syndic nous demande de faire de la publicité autour de nous car plus la ligne sera fréquentée, plus elle a de chance de devenir pérenne.

Yves-Perret-Gentil nous rappelle que la Nuit des Etoiles organisée par les Kidzy le 10 août, n'est pas réservée qu'aux petits.

Au sujet du 1050^{ème} de Dizy, Marc Desgranges nous informe qu'un tout ménage sera envoyé à la rentrée. On peut aussi penser à l'option 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015, vu que l'on n'est pas très en avance dans ce projet. L'Assemblée fait remarquer qu'Eclépens va fêter ses 1200 ans, on est donc pas la plus vieille commune. Jacques-André Rime nous avise qu'il a quatre partitions et qu'il est prêt à commencer les répétitions, il ne reste plus qu'à trouver les musiciens !

Enfin, Jacques-André Rime nous parle d'un article publié dans 24 Heures qui, selon étude, stipule que la clé du bonheur suisse est la démocratie directe. Notre Président clos la séance par ces paroles :

POUR ETRE JOYEUX ET HEUREUX UN SEUL CONSEIL VENEZ AU CONSEIL!

La séance est levée à 22h20, suivie du verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 2 juillet 2013

Le président

La secrétaire

Ordre du jour

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Préavis no 3/2013 Adoption de l'arrêté d'imposition 2014
4. Préavis no 4/2013 Demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet
5. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au Président au moins 3 ouvrables jours avant la séance)
6. Questions, vœux, remerciements et divers



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 9 septembre 2013

Préavis no 3/2013 : Adoption de l'arrêté d'imposition 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'arrêté d'imposition de notre commune, adopté par le Conseil général le 30 octobre 2012, arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Afin de justifier la nouvelle proposition d'arrêté d'imposition pour 2014, la Municipalité s'est basée sur la situation financière actuelle, sur le plan des dépenses d'investissements et sur l'évolution de la charge péréquative annoncée pour 2014.

1. Situation financière au 31 décembre 2012

Au terme de l'exercice 2012, le montant des emprunts s'élevait à frs. 435'000.00. Suite aux investissements décidés, il passera dans les prochains mois à frs. 600'000.00.

On se rappellera également que la marge d'autofinancement en 2012 était négative pour un montant de frs. 19'000.00 environ donc insuffisante pour couvrir les amortissements obligatoires qui s'élevaient à frs. 34'300.00.

2. Situation prévisionnelle au 31 décembre 2013

Le budget 2013 fait apparaître une marge négative d'environ frs. 55'000.00. La situation intermédiaire en matière de perception fiscale, arrêtée au 31 juillet 2013, laisse présager un montant d'impôts sur le revenu et la fortune légèrement supérieur au budget 2013. Cette situation n'est cependant pas définitive.

Les charges de fonctionnement restent globalement dans les limites du budget 2013.

A mi-septembre 2013, le montant des investissements 2013 est de l'ordre de Fr. 392'346.00.

3. Evolution des charges en 2014

3.1 Facture sociale : le décompte définitif 2012 montre que la charge finale est supérieure aux acomptes versés. La charge 2014 sera vraisemblablement de l'ordre de frs. 130'000.00.

3.2 Fonds de péréquation intercommunal : le décompte final 2012 occasionne une charge supplémentaire pour la commune de frs. 31'000.00 par rapport aux acomptes versés. Il y a lieu de penser que la charge 2014 sera équivalente voire supérieure au montant définitif 2012.

4. Evolution des revenus en 2014

Les montants d'impôts sur le revenu et la fortune seront estimés avec prudence, en prenant pour base la perception 2013, arrêtée à fin juillet 2013. Celle-ci montre que le budget sera vraisemblablement tenu et que les comptes seront légèrement supérieurs au budget.

5. Dépenses des investissements

Sur la base des préavis déjà votés, le montant des investissements 2013 vont se monter à environ frs. 600'000.00. Pour 2014, la Municipalité prévoit de présenter le préavis pour la rénovation de la toiture du chalet pour un montant de l'ordre de frs. 100'000.00.

6. Conclusion

Idéalement, la situation nécessiterait de passer à une nouvelle étape et de porter le taux à 74% qui toutefois ne garantirait pas de proposer un budget équilibré comme demandé par la Commission de gestion.

Indépendamment de cela, les comptes 2013 nous renseigneront sur la répercussion des taxes des ordures ménagères et de l'épuration ainsi que de la hausse du taux décidée l'an dernier.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 3/2013, « Adoption de l'arrêté d'imposition 2014 »
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2014 exclusivement ;
2. De mettre le taux d'imposition communal à 74 % ;
3. De reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2013 pour l'année 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : M. Gérard Gaille, syndic

Annexe : arrêté d'imposition 2014



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 23 septembre 2013

| |
|---|
| <p>Préavis no 4/2013 : Demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet</p> |
|---|

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. Préambule

Le présent préavis demande au Conseil Général l'octroi d'un crédit pour la réfection de la toiture du chalet.

II. Explications

La Municipalité a le devoir d'entretenir les bâtiments communaux afin de maintenir le patrimoine communal en bon état. Dans ce cadre, la toiture du chalet doit être rénovée.

En effet, à plusieurs reprises, des infiltrations d'eau à l'étage supérieur ont été constatées. Un bilan de la toiture a été réalisé par des professionnels. Il est apparu que la toiture ne comporte pas de sous-couverture ce qui a pour effet, que lorsque la neige est soufflée, elle passe sous les tuiles et coule à l'intérieur.

De plus, ce phénomène a contribué à endommager sérieusement la charpente. La Municipalité se voit donc dans l'obligation de revoir la charpente dans sa totalité coté habitation ainsi que son isolation.

Etant donné que ce bâtiment n'est pas isolé, en cas d'acceptation par le Conseil de ce préavis, la Municipalité déposera un dossier de demande de subvention à la Confédération dans le cadre de l'assainissement des bâtiments non encore isolés.

Sur indication de premiers devis, le montant s'élève à environ frs. 100'000.00, montant qui avait été intégré dans le plafond d'endettement 2011-2016 (accepté en séance du Conseil le 14 décembre 2011).

III. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 4/2013, «Demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet»

- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux la réfection de la toiture du chalet
2. De lui octroyer un crédit de frs. 100'000.00 TTC
3. D'amortir l'emprunt en 30 ans.
4. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la Commune à prélever sur le compte 353.314.0, entretien des batiments.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : M. Christophe Buchs, Municipal

Procès-verbal du 29 octobre 2013

Ordre du jour :

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Préavis no 3/2013 : adoption de l'arrêté d'imposition 2014
4. Préavis no 4/2013 : demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet
5. Propositions individuelles
6. Questions, vœux, remerciements et divers

Le Président Jacques-André Rime ouvre la séance à 20h00 précises en nous souhaitant la bienvenue. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.

Admission et assermentation

Aucune demande d'admission et assermentation.

Appel

19 membres sont présents, le quorum est atteint.

A noter que trois personnes sont arrivés en retard. Le Président nous précise que nous devons nous en tenir au règlement et qu'elles n'auront pas le droit de vote lors de cette séance.

Préavis no 3/2013 : adoption de l'arrêté d'imposition 2014

Alain Jaquier, rapporteur, nous lit le rapport de la commission de gestion. Il nous informe que la commission s'est montrée divisée quant à la date d'entrée en vigueur de cette augmentation de 4 points et qu'il serait envisageable d'attendre les comptes 2013. Toutefois la commission nous propose d'accepter l'arrêté d'imposition 2014 par souci de cohérence, vu nos demandes répétées de budget équilibré.

Notre Président nous lit également une lettre reçue du Conseil d'Etat nous avisant qu'un accord financier a été trouvé entre les associations de communes et le Conseil d'Etat afin d'améliorer la situation des communes. Le Syndic nous précise toutefois que cela ne changera pratiquement rien pour nous (économie estimée à frs 6'000.00), les gagnantes étant les grandes communes.

Manuel Favre demande si nous pouvons prévoir un budget équilibré l'an prochain avec cette augmentation. Le Syndic lui répond qu'on peut l'espérer selon dire de M. Busset mais rien n'est garanti. Il nous avise aussi que les communes avoisinantes augmentent toutes leur taux de 3 à 4 points. Alain Jaquier relève toutefois que le taux de Cossonay reste stable à 67.3 %.

Le débat étant clos, le Conseil décide :

- 1 D'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2014 exclusivement
(16 oui / 0 non / 3 sans avis)
- 2 De mettre le taux d'imposition communal à 74%
(17 oui / 0 non / 2 sans avis)
- 3 De reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2013 pour l'année 2014
(18 oui / 0 non / 1 sans avis)

Ces trois objets sont acceptés à la majorité.

Préavis no 4/2013 : demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet

John Haldemann, rapporteur de la commission, lit son rapport. Après analyse du dossier, la commission estime le devis correct et nous propose d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Edgar Zwyssig s'enquiert du rendement du bâtiment. Christophe Buchs, Municipal, lui répond que l'appartement est simple, sans luxe et que la locataire paie toutes les charges, ce qui explique que le loyer n'est que de frs 450.00. Il est conscient que l'investissement est important au vu du loyer mais que la toiture sur l'habitation est en très mauvais état et que le bâtiment va se dégrader si des travaux d'assainissement ne sont pas entrepris. Manuel Favre demande si d'autres frais sont à prévoir, Christophe Buchs lui répond qu'un état des lieux a été fait et que le reste du bâtiment est sain, y compris le reste de la toiture. Alexandre Graf s'inquiète de savoir si le devis sera tenu, Christophe Buchs lui répond qu'un deuxième devis a été établi à frs 80'000.00, on ne devrait pas avoir de mauvaises surprises.

Edgar Zwyssig demande quel est l'avenir de ce bâtiment, quelle est la surface utilisable et s'il est possible d'améliorer le rendement. Christophe Buchs explique que le bâtiment est en zone agricole, et qu'on ne peut pas le transformer en immeuble. Le bâtiment est sain et ne nécessite pas d'autres travaux pour l'instant. Marie-Claude Devenoge, Municipale ajoute que le chalet est à considérer comme un tout avec le pâturage, ce dernier étant réparti entre les agriculteurs qui paient une location et disposent des écuries. La rentabilité doit être calculée sur le tout (terrain et bâtiment). A noter que la location des terrains dépend d'un barème officiel et qu'il n'est pas possible de louer plus cher pour couvrir la réfection du toit du chalet.

Jacques-André Rime aimerait savoir si les agriculteurs locataires des terrains utilisent les écuries à disposition et s'il ne serait pas possible de les louer comme dépôt à un artisan. Jean-Devenoge lui répond que les écuries ne sont utilisées que pour trier le bétail. La Municipalité nous informe que le chalet étant en zone agricole, il n'est pas possible d'en changer l'affectation et de transformer les écuries. Jean-Luc Devenoge précise encore qu'il s'agit du patrimoine de la Commune, soit on l'entretient, soit on ne fait rien et on attend que le bâtiment s'écroule.

Alain Jaquier demande pourquoi on peut changer l'affectation de hangars agricoles et qu'on ne peut pas valoriser ces écuries, il demande que l'on fasse des démarches dans ce sens. Christophe Buchs répond que contrairement aux hangars à proximité du village, le chalet est au milieu d'une zone agricole.

Edgar Zwyssig aimerait que l'on étudie la question plus à fond. Cet énorme investissement ne peut que dégrader nos finances, vu que nous avons continuellement des problèmes pour garder un équilibre.

Martine Danthe, locataire du chalet, demande à pouvoir prendre la parole, Jacques-André Rime la lui donne à titre consultatif. Elle nous précise que si le loyer est peu conséquent, il va de soi qu'elle veille à maintenir le logement en état et que l'entretien de ce dernier ne coûte rien à la commune. Elle est prête à assumer un loyer plus important et même tout ou partie des travaux, à certaines conditions.

Jean-Luc Devenoge précise que la perception du loyer couvre les intérêts de l'emprunt. Eric Perrier ajoute qu'un montant similaire avait été attribué pour la fibre optique sans que la question de la rentabilité ne se pose.

Deborah Perret-Gentil demande si cet emprunt peut nous aider à faire baisser la péréquation, Le Syndic lui dit que c'est un petit plus, mais que cela ne changera pas vraiment les choses.

Dans le même ordre d'idées Eric Perrier demande ce que rapporte la maison de Commune. Marie-Claude Devenoge, Municipale, lui dit que ce bâtiment n'est pas rentable, mais qu'il s'agit aussi de notre patrimoine.

Edgar Zwyszig demande si une évaluation de tous les travaux à prévoir sur les bâtiments communaux a été faite. Marie-Claude Devenoge et Christophe Buchs répondent qu'il y a des travaux à prévoir sur d'autres bâtiments mais les travaux au chalet sont prioritaires. Les autres bâtiments doivent faire l'objet d'une étude, car rien n'a été fait pendant des années. Le manque d'entretien engendre une dégradation de plus en plus rapide. Il faut aussi tenir compte qu'il y a des locataires et que les travaux doivent être fait au coup par coup. Le Syndic précise qu'on n'investira rien sur la maison de commune. L'idée était de vendre ce bâtiment et de faire des locaux communaux au battoir, projet refusé par le Conseil.

Le débat étant clos, le Conseil décide :

- 1 D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la toiture du chalet
(16 oui / 0 non / 3 sans avis)
- 2 De lui octroyer un crédit de frs 100'000.00 TTC
(16 oui / 0 non / 3 sans avis)
- 3 D'amortir l'emprunt en 30 ans
(14 oui / 2 non / 3 sans avis)
- 4 D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la Commune à prélever sur le compte 353.314.0, entretien des bâtiments
(15 oui / 0 non / 4 sans avis)

Ces quatre objets sont acceptés à la majorité

Propositions individuelles

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers

Jacques-André Rime nous rappelle que nous pouvons poser toutes les questions que nous voulons mais que les réponses ne seront pas forcément immédiates.

Paul Morzier demande pourquoi les pneus faisant office de chicanes aux entrées du village ont été remplacés par des bacs à fleurs. Christophe Buchs, Municipal, nous explique que les pneus étaient provisoires et qu'ils se dégradent à l'intérieur, ces bacs sont, en conséquence, la solution de remplacement la plus raisonnable au niveau budget. L'assemblée relève qu'ils sont peu visibles la nuit et Alexandre Graf demande à ce qu'ils soient placés plus en avant sur la route car ils ne ralentissent plus assez les voitures. Christophe Buchs nous avise que le marquage de la route sera refait et les bacs remplacés de manière à rendre les chicanes efficaces, il va aussi voir si on peut mettre des bandes réfléchissantes autour des bacs. Jean-Luc Devenoge rappelle qu'il faut quand même laisser suffisamment de place pour les machines agricoles.

Marie-Claude Devenoge, Municipale, nous remercie pour notre discipline car les contrôles Valorsa révèlent que nous utilisons bien les sacs taxés pour nos déchets et qu'il n'y pas de sacs noirs aux ramassages. Jean-Luc Devenoge déplore toutefois de retrouver des déchets dans les champs. Il les ramasse et espère que nous faisons tous le même effort. Paul Morzier signale qu'il y en a aussi en forêt ainsi que des déchets végétaux.

Marie-Claude Devenoge nous recommande également de consulter la documentation qui nous a été remise concernant les encombrants. Elle nous rappelle que tous les incinérables de moins de 60cm doivent être éliminés dans des sacs taxés. Les employés de la déchetterie sont stricts car l'élimination des encombrants influence notre taxe annuelle. Deborah Perret-Gentil demande ce qui se passe avec les entreprises qui y déposent leurs bidons de nettoyage. Marie-Claude Devenoge nous informe que la Municipalité s'en occupe et va envoyer des courriers aux personnes qui ne respectent pas les consignes.

Marie-Claude Devenoge nous informe aussi qu'un système de surveillance externe de la STEP par un spécialiste a été mis en place. Nous allons avoir une facture de 12'371.40 non budgétée mais nécessaire à l'entretien de cette dernière.

Gérard Gaille, Syndic, nous avise que les municipalités de Cossonay, La Chaux et Dizy vont se rencontrer dans le but d'un rapprochement.

Jacques-André Rime remercie Deborah Perret-Gentil, Nicole Niklaus, Nathalie Devenoge et Roland Niklaus qui ont officié respectivement comme scrutateurs du Conseil et du bureau de vote. Il remercie aussi Véronique Brocard, Municipale, pour sa présence et la description de son travail de municipale lors de la séance d'information en vue de trouver un nouveau municipal. Il regrette le peu de personnes présentes. Dominique Desgranges ajoute que toute personne qui désirerait être candidate peut mettre un avis au pilier public sans dépôt de liste officielle.

Jacques-André Rime remercie encore la société de tir pour les deux sympathiques manifestations organisées.

Notre Président nous avise que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 10 décembre 2013.

La séance est levée à 21h31 suivie du verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 11 novembre 2013

Le président

La secrétaire



Conseil général de Dizy

Conseil général du mardi 10 décembre 2013

Salle du Conseil, 20h00

Ordre du jour

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Election d'un suppléant pour la commission de gestion
4. Préavis no 6/2013 : budget 2014
5. Préavis no 5/2013 : Adhésion à l'Association Régionale Touristique - Réorganisation du tourisme dans le district de Morges
6. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au Président au moins 3 jours ouvrables avant la séance)
7. Questions, vœux, remerciements et divers

Avis

Les dossiers, règlements, directives ou autres documents en rapport avec les préavis municipaux peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous. Il vous est également possible d'en obtenir des copies scannées par e-mail en faisant la demande à l'adresse suivante : commune.dizy@bluewin.ch



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 7 octobre 2013

Préavis no 5/2013 : Adhésion à l'Association Régionale Touristique - Réorganisation du tourisme dans le district de Morges

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. Préambule

Actuellement, dans le district de Morges, il n'y a pas une structure régionale unique en charge du tourisme, contrairement aux autres régions du Canton de Vaud. Il existe formellement 2 associations touristiques, celle de Morges Région Tourisme et celle de l'Office du Tourisme « Venoge Milieu du Monde ». 45 communes sont membres de l'une ou de l'autre de ces associations ou des deux et y cotisent annuellement.

Aujourd'hui, au niveau régional, la situation est confuse et inefficace :

- 2 offices du tourisme ne couvrant pas l'ensemble du territoire
- 2 responsables, 2 présidents, 2 comptabilités et 2 comités
- 2 démarches parallèles, un éparpillement des forces et des moyens, des stratégies peu concertées et mal coordonnées des moyens de communication et de promotion insuffisants
- une identité touristique régionale confuse

Le projet de réorganisation proposé vise à clarifier, coordonner et simplifier les structures actuelles et leur fonctionnement pour en améliorer l'efficacité et permettre un vrai essor de l'activité touristique sur l'ensemble du périmètre du district. Un rapport technique présente ce projet et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.arcam-vd.ch/promotion-economique/economie-touristique>.

Ce projet va dans le sens de la politique cantonale et a été accueilli comme un « modèle à suivre » par le Département de l'Economie du Canton de Vaud (DEC) qui fixe les objectifs suivants :

- **renforcement du rayonnement et de la notoriété de la place économique et touristique vaudoise.** L'objectif est d'assurer une promotion coordonnée, voire intégrée, de la place économique et touristique vaudoise. Cette promotion a pour mission de valoriser simultanément l'ensemble des atouts qui caractérisent le canton de Vaud.
- **coordination et une simplification renforcées des acteurs de cette promotion,** avec une intégration maximale des différents secteurs d'activité (promotion économique, promotion touristique, promotion des produits du terroir, ...), notamment en matière de gouvernance et de politique de communication, afin de renforcer une image promotionnelle unique, plutôt qu'une multitude de marques sectorielles.
- renforcement des destinations touristiques vaudoises. Ce renforcement passe obligatoirement par **la réduction du nombre d'organisations touristiques autonomes** (d'environ 30 à un maximum de 5-7)

L'objectif est de concentrer au sein de ces structures un maximum de moyens, tant en matière de promotion que de réflexions sur le développement de l'offre. La **réorganisation du tourisme régional proposé par l'ARCAM s'inscrit totalement dans cette démarche et permet de répondre à ces enjeux.**

II. Principe de la réorganisation touristique régionale

Cette réorganisation du tourisme dans le district de Morges a pour objectifs de :

- faire du tourisme **un vrai levier de développement économique et de création d'emplois** ;
- mettre en valeur toutes les richesses de la région et **accroître la notoriété du territoire** ;
- attirer une **clientèle plus large et plus diversifiée** et cela, tout au long de l'année ;
- **développer et moderniser l'offre** en suscitant et en soutenant la création de **nouveaux projets**.

Demain, une organisation simple, claire et efficace...

En remplacement des 2 associations actuelles, il est proposé de créer une nouvelle Association régionale qui couvre l'entier du périmètre du district. Une nouvelle organisation où :

- L'**office du tourisme régional** sera en charge de la promotion d'une seule destination : le district de Morges, et coordonnera les actions à mener avec les moyens disponibles.
- Les **offices du tourisme locaux**, sous la direction de l'office régional, seront en charge de l'accueil, de l'information et de l'animation locales ;
- Il sera défini une **stratégie commune pour une grande région** avec une offre riche et diversifiée ;
- Des **financements clairs et égaux** pour tous.

Comment faire ?

- ✓ **Travailler ensemble**, mettre ses forces en commun, fédérer les acteurs privés et publics (communes, hôteliers, restaurateurs, événementiel, vigneron, chambres d'hôtes, etc.)
- ✓ **Prendre en compte tout le territoire du district**, travailler sur un territoire plus grand, c'est avoir plus de prestataires, plus d'offres touristiques, plus d'événements, plus d'hébergements, ce qui permet de présenter aux visiteurs une offre plus riche, plus diversifiée, pour tous les goûts, tous les publics et en toute saison
- ✓ **Se projeter dans le temps**, une nouvelle organisation touristique s'inscrit dans le long terme avec, dans l'avenir, un environnement qui change de plus en plus rapidement. De nouveaux prestataires vont apparaître, de nouveaux projets vont se développer, l'évolution technologique va nécessiter de nouvelles compétences, de nouveaux marchés touristiques vont s'imposer. L'organisation touristique doit pouvoir anticiper et accompagner toutes ces évolutions
- ✓ **Miser sur un développement pragmatique**, derrière des axes stratégiques clairement définis, il convient de se donner des priorités et d'adapter nos moyens

Un travail très **concret** doit donc s'engager et être piloté par **une structure unique** qui permette un **suivi et une évaluation** des actions et des projets.

IV. Procédé

Une répartition du financement de cette structure entre les différents acteurs du tourisme...

- ⇒ Les communes du district financent l'Office du tourisme régional à hauteur de 3.- CHF par habitant et par an, quelque soit le nombre d'offices du tourisme locaux (points «i») ;
- ⇒ Les privés participeront au financement au travers de leurs cotisations et des prestations qui leur seront proposées ;
- ⇒ Les clients/visiteurs complètent ce financement par le biais de la taxe de séjour ;
- ⇒ Les communes qui accueillent un office du tourisme local le financent indépendamment comme cela est le cas aujourd'hui.

Résultat de la Consultation des communes

Après la présentation d'un premier scénario le 5 décembre 2012 à Apples, une seconde version a été validée par 55 communes de notre district, ce qui représente plus de 96% de la population. C'est donc à la quasi-unanimité des exécutifs communaux que cette réorganisation touristique est acceptée.

Les communes qui ne participeront pas à la nouvelle Association ne bénéficieront pas des prestations offertes en matière de communication et de promotion du tourisme. Ils ne pourront pas non plus accéder à des soutiens cantonaux en lien avec la Loi cantonale sur Appui au développement économique (LADE).

La Commission Tourisme, puis le Comité de l'ARCAM ont validé ce projet de réorganisation le 9 septembre 2013. Les statuts ont été également soumis aux services cantonaux et sont conformes. La création de cette nouvelle association implique maintenant l'adoption des statuts par les Conseils législatifs des communes du district afin que cette organisation puisse être effective dans le courant du printemps 2014.

III. Conclusions

La réorganisation du tourisme proposée est une opportunité pour le district de clarifier, coordonner et simplifier les structures actuelles, de renforcer son identité régionale et d'offrir des perspectives de développement d'une économie locale, notamment dans le tourisme rural.

Seule une démarche commune basée sur une association régionale soutenue par l'ensemble des communes de notre district peut offrir à notre région de réelles perspectives de développement dans le domaine du tourisme.

En conclusion et vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 5/2013, «Adhésion à l'Association Régionale Touristique»
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adhérer à la nouvelle association régionale touristique du district de Morges.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipale : Mme V. Brocard, municipale

Annexe : Statuts de la nouvelle association régionale touristique



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 11 novembre 2013

Préavis no 6/2013 : Budget 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

Pour plus de transparence et en application du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité a établi un budget de fonctionnement qui est soumis à votre approbation ainsi qu'un plan annuel des dépenses d'investissements à titre consultatif.

Ce plan comprend les dépenses de l'année 2014 à valoir sur les crédits d'investissements déjà votés par le Conseil général et les dépenses de l'année à valoir sur les crédits d'investissements à voter par le Conseil général. Ce plan a une valeur indicative et n'est pas soumis au vote car ces dépenses ont été, ou seront soumises individuellement par préavis au Conseil.

Le présent préavis demande l'adoption du budget 2014 par le Conseil Général.

II. Explications

Le budget 2014 présente un excédent de charges de Fr.25'565.40. La marge d'autofinancement prévisionnelle sera de l'ordre de 16'000.-. Elle est positive.

Comme demandé par la commission de gestion, M. Busset a validé les budgets.

Les charges fixes imposées par le canton sont les suivantes :

- Fr. **150'770.-** pour le fonds de péréquation (compte no 22.352.0)
- Fr. **85'983.-** pour l'enseignement primaire (compte no 51.352.0)
- Fr. **39'620.-** pour l'enseignement secondaire (compte no 52.352.0)
- Fr. **120'000.-** pour la facture sociale (compte no 72.351.0)
- Fr. **21'415.-** pour l'accueil de jour (compte no 72.352.0)
- Fr. **18'271.-** pour l'OMSV (compte no 73.365.0)
- Fr. **26'711.-** pour la réforme policière (compte no 61.351.0)

Pour un total de Fr. 462'770.- sur un total des charges de Fr. 959'050.40

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 6/2013, « Budget 2014 »
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accepter le budget 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

M. Gérard Gaille

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : M. G. Gaille, Syndic

Annexes : Budget 2014 et Plan des dépenses d'investissements 2014

Procès-verbal du 10 décembre 2013

Ordre du jour :

1. Admission et assermentation
2. Appel
3. Election d'un suppléant pour la Commission de gestion
4. Préavis no 6/2013 : budget 2014
5. Préavis no 5/2013 : adhésion à l'Association Régionale Touristique - Réorganisation du tourisme dans le district de Morges
6. Propositions individuelles
7. Questions, vœux, remerciements et divers

Le Président Jacques-André Rime ouvre la séance à 20h00 précises en nous souhaitant la bienvenue. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.

Yves Perret-Gentil revient sur le procès-verbal du dernier Conseil, soit celui du 29 octobre 2013, concernant le fait que rien ne sera investi pour la maison de Commune, car l'idée était de vendre le bâtiment et de faire des locaux communaux au battoir, projet refusé par le Conseil. Gérard Gaille, Syndic confirme ses dires.

Admission et assermentation

Aucune demande d'admission et assermentation.

Appel

26 membres sont présents, le quorum est atteint.

Election d'un suppléant pour la Commission de gestion

Jacques-André Rime remercie Alain Jaquier, sortant. Roland Niklaus, suppléant devient membre. Personne ne se portant candidat, Alain Jaquier demande s'il peut se représenter. Il est élu par applaudissements.

Préavis no 6/2013 : budget 2014

Alain Jaquier, rapporteur, nous lit le rapport de la commission de gestion. La commission constate que la moitié de nos charges nous sont imposées par le canton et que malgré la hausse d'impôts et de diverses taxes, l'excédent de charges se monte à frs 25'000.00. Elle encourage la Municipalité à tenir un budget équilibré sans négliger l'investissement sur le moyen et long terme et nous propose d'accepter celui pour 2014 tel que présenté.

Manuel Favre demande si l'augmentation des frais d'électricité de la STEP est due à la Sotrag. Marie-Claude Devenoge, Municipale, lui répond que ce n'est pas essentiellement lié. Il faut aussi compter le coût du spécialiste qui nous aide à gérer l'exploitation. En outre, l'augmentation de la consommation d'énergie de notre installation est due à sa vétusté et n'est pas maîtrisable. Il est toutefois difficile de comparer la consommation par exercice comptable car les factures peuvent être faites sur 10, 12 ou 14 mois. Concernant la Sotrag, cette dernière nous rembourse les coûts qu'elle occasionne.

Philippe Utzinger aimerait savoir en quoi consistent les revenus du compte 'travaux'. Nicole Alleman, Boursière communale, lui répond que ce sont les revenus de la taxe d'épuration et la rétribution de la taxe aux sacs.

Le débat étant clos, le Conseil décide :

- 1 D'accepter le budget 2014
(26 oui / 0 non / 0 sans avis)

Cet objet est accepté à l'unanimité.

Préavis no 5/2013 : Adhésion à l'Association Régionale Touristique – Réorganisation du tourisme dans le district de Morges

Thibault Gavin, rapporteur, nous lit le rapport de la Commission. Cette dernière nous propose d'adhérer à cette nouvelle association qui ne nous coûtera qu'un franc de plus par an et par habitant. Alain Jaquier demande si cette taxe remplace l'ancienne, la Municipalité le lui confirme. Martial Lavanchy demande pourquoi une structure plus simple serait plus chère. Véronique Brocard, Municipale, lui répond que ce projet est un développement de l'office du tourisme, professionnalisé et les offices locaux deviendront de vraies 'maison du tourisme'. Il faut un investissement de départ pour mettre les choses en place. Le premier projet était à plus que frs 5.00 par habitant et a été refusé par les communes. Les villes de Morges et de la Sarraz, où se situeront les maisons du tourisme, devront subventionner l'association et payeront, par conséquent, plus cher.

Marc Desgranges demande si nous risquons une augmentation de la contribution par habitant dans les années à venir. Véronique Brocard, Municipale, lui répond que nous n'avons aucune garantie et Dominique Desgranges, Secrétaire municipale, nous informe que les cotisations seront fixées par l'assemblée générale de l'association et que nous ne serions pas consultés en cas d'augmentation. Véronique Brocard ajoute que s'il n'y a pas de mécanisme de frein, l'Association n'a aucun intérêt à augmenter la part due par les communes, ces dernières ayant refusé le premier projet trop cher. Elle nous avise aussi qu'une part du financement viendra du secteur privé. Elle nous confirme qu'on peut aussi démissionner pour la fin d'un exercice.

Manuel Favre demande quel serait le bénéfice concret pour Dizy, Véronique Brocard lui répond que cela n'apportera pas grand-chose dans l'immédiat mais on ne sait pas quel sera notre développement futur. Par ailleurs notre office du tourisme aura plus de poids au niveau du canton pour créer des synergies avec d'autres offices. Paul Morzier ajoute encore que l'investissement est minime et que cela peut être intéressant si un projet voyait le jour dans le cadre du village.

Le débat étant clos, le Conseil décide :

- 1 D'adhérer à la nouvelle association touristique du district de Morges
(19 oui / 1 non / 6 sans avis)

Cet objet est accepté à la majorité

Propositions individuelles

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers

Donat Brocard veut s'assurer que le crédit pour la réfection de la toiture du chalet ne concerne que la partie habitation. Christophe Buchs, Municipal, le lui confirme.

Marc Desgranges remercie l'équipe qui a installé et décoré le sapin de Noël car il est magnifique.

Manuel Favre demande quand la place de jeux sera terminée, Véronique Brocard lui répond qu'il reste quatre jours de travail. Nathalie Devenoge aimerait savoir qui a choisi les végétaux et sur quels critères, Véronique Brocard l'informe que c'est le paysagiste, selon le budget et la spécificité des plantes, notamment pour tenir la butte. Elle ajoute que si les plantes ne sont pas indigènes, les pierres, elles, viennent de la Sarraz.

Alain Jaquier s'enquiert de l'avancement du projet de rapprochement avec Cossonay. La Municipalité lui répond qu'une étude est en cours sur un processus de fusion avec Cossonay et éventuellement la Chaux. Un préavis d'intention sera rédigé après l'étude et la décision finale sera prise par les citoyens. Alexandre Graf souligne qu'on parlait de rapprochement et ce soir de fusion, ce qui n'est pas pareil, Gérard Gaille, Syndic rétorque qu'il n'est pas possible d'opérer un rapprochement et que seule une fusion est possible. Jacques-André Rime pense qu'on pourrait voir plus grand et penser aussi à la Sarraz et Penthelaz, On pourrait avoir un rôle actif en tant que commune limitrophe de Cossonay et la Sarraz, c'est peut-être une utopie mais pourquoi ne pas le proposer. Marc Desgranges demande quel pourrait être le rôle du Conseil dans cette réflexion. Jacques-André Rime lui répond qu'on ne peut que suggérer ce souhait à la Municipalité. Le Syndic en prend note. Paul Morzier aimerait qu'une séance soit organisée pour expliquer les enjeux à la population, le Syndic nous avise qu'on en parlera quand les processus auront été étudiés. Thibaut Gavin demande ce qui se passerait au niveau des dézonages de terrain en cas de fusion, Dominique Desgranges lui répond que l'on dépendrait des nouvelles autorités et que l'on n'aurait plus aucun pouvoir à Dizy. Le Syndic ajoute que le durcissement de la loi sur l'aménagement du territoire devrait limiter les risques.

Yves Perret-Gentil revient sur le refus du projet du battoir, exprimé en début d'assemblée et lors du dernier Conseil par le Syndic. Il aimerait savoir quand le Conseil a refusé ce projet. Le Syndic lui répond qu'il n'a pas été refusé par le Conseil mais bloqué par le plafond d'endettement.

Jacques-André Rime souhaite la bienvenue à Deborah Perret-Gentil au sein de la Municipalité et espère qu'elle retirera beaucoup de satisfaction de ses nouvelles fonctions. Elle est applaudie par l'assemblée.

Notre Président remercie également Alain Jaquier pour sa fidélité à la Commission de gestion. Il remercie aussi la Commission de naturalisation qui a œuvré magnifiquement, de même que le groupe d'étude du nouveau règlement du Conseil. En tant que membre de ce dernier, il reconnaît avoir appris beaucoup de choses.

Jacques-André Rime a invité Claude Christophi, ancien Municipal, à notre séance afin de le remercier pour son engagement et son travail. Dans une grande leçon d'étymologie, intranscriptible dans ce procès-verbal, nous avons appris que notre ancien Municipal est un voyageur, raison pour laquelle il reçoit des chaussettes en cadeau. Il est applaudi par l'assemblée.

Claude Christophi nous remercie et nous dit avoir beaucoup appris en tant que Municipal. Il a pu constater le poids de chaque objet voté et les conséquences de ces choix sur le long terme.

Notre Président nous souhaite de bonnes fêtes et lève la séance à 21h00. Celle-ci est suivie du verre de l'amitié offert par la Municipalité et des gourmandises salées et sucrées faites par le groupe des tambours.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 20 février 2014.

Le président

La secrétaire